



# LE FLASH SULNIACOIS

5 Juin 2020 - N° 473 [www.sulniac.fr](http://www.sulniac.fr) [infos@mairie-sulniac.fr](mailto:infos@mairie-sulniac.fr)



## COVID 19 – RESTONS PRUDENTS

Après une longue période de confinement, pendant laquelle notre vie quotidienne a été bouleversée par la présence insidieuse de la Covid 19, les activités reprennent peu à peu : les enfants retournent à l'école, mais pas tout le temps, les parents au travail, ... les retraités sont impatients de se retrouver pour une partie de boules et les associations rêvent de retrouver les terrains et les salles d'activités.

Les commerces et services ont tous réouvert leurs portes. Nous avons pris de nouvelles habitudes, nous avons consommé local : n'oublions pas que nos commerçants ont été là à notre service pendant toute la durée du confinement.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont dû continuer à travailler pendant cette période compliquée, et à encourager ceux qui redémarrent avec des contraintes sanitaires qu'il est nécessaire de respecter.

Notre commune a été relativement épargnée au plan sanitaire : nous devons malgré tout, rester PRUDENTS, nous savons tous que ce virus invisible reste actif ! L'état d'urgence en vigueur jusqu'au 10 juillet ne permet pas encore la réouverture de toutes les activités : ainsi les salles communales sont toujours inaccessibles et les rassemblements restent très limités.

Vous trouverez dans ce flash les modalités de fonctionnement des services et autres activités : je compte sur vous pour respecter les mesures mises en place pour conserver cette liberté retrouvée.

Le Conseil municipal élu le 15 mars a été installé le 26 mai : avec la nouvelle équipe, nous avons à cœur de poursuivre la mission que vous nous avez confiée pour conduire notre commune jusqu'en 2026.

Le Maire, Marylène CONAN



## SERVICES COMMUNAUX

### ✓ LA MAIRIE

#### ♦ Accueil ouvert de 9h à 12h du lundi au vendredi.

Nous vous remercions de **privilégier les questions par téléphone ou par mail** si vous n'avez pas à déposer ou à retirer un document.

**En raison des conditions sanitaires pour vos questions concernant l'urbanisme, l'état-civil, le cimetière, le CCAS nous vous remercions de prendre rendez-vous.**

Il est demandé à chacun de venir avec son stylo et de respecter la distanciation et les gestes barrières.

#### ♦ Accueil téléphonique de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h.

Contact : 02 97 53 23 02 [accueil@mairie-sulniac.fr](mailto:accueil@mairie-sulniac.fr)

#### ✓ L'AGENCE POSTALE communale à compter du 8 juin : ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 15h30, le samedi de 8h45 à 12h.

L'accès est autorisé à une seule personne à la fois comme indiqué sur les consignes affichées concernant la distanciation et les gestes barrières. Il est demandé à chacun de venir avec son stylo.

Contact : 02 97 53 23 00

### ✓ LE SERVICE TECHNIQUE - EMPLOI SAISONNIER

La Commune de Sulniac recrute pour la période du **06 juillet au 28 août 2020** un saisonnier (H/F) à temps complet pour le service technique.

**Conditions** : •Avoir au moins 18 ans ; •Titulaire du permis B (souhaité) •Travail polyvalent (arrosage, espaces verts, entretien des locaux, aide au personnel technique, etc...) ; •Horaires variables en fonction des tâches, notamment l'arrosage, à l'intérieur d'une amplitude de 6h à 17h. Candidatures (lettre de motivation et CV) à transmettre à : Madame le Maire, Mairie de Sulniac, 2 rue René Cassin, 56250 Sulniac, ou par courriel à [annesophie.morice@mairie-sulniac.fr](mailto:annesophie.morice@mairie-sulniac.fr) pour le 15 juin.

### ✓ LA MEDIATHEQUE

#### La médiathèque a repris en mode Drive depuis le 19 mai !

Vous voulez rendre ou emprunter des documents ?

**ETAPE 1 : Je fais ma sélection sur le catalogue en ligne,** sur le portail des médiathèques du Golfe :

<https://www.mediathequesdugolfe.bzh/>

En choisissant uniquement les documents disponibles à Sulniac

**ETAPE 2 :** la réservation en ligne est impossible actuellement. **J'envoie un mail à la médiathèque** ([mediatheque@mairie-sulniac.fr](mailto:mediatheque@mairie-sulniac.fr)) en précisant nom, prénom et numéro de carte, la liste des documents souhaités, le créneau horaire de retrait privilégié.

Si je n'ai pas accès à internet, je téléphone aux bibliothécaires les mardis, jeudis et vendredis de 10h à 12h. Une sélection concertée vous sera proposée.

**ETAPE 3 : Je réserve un créneau de retrait.** Un RDV vous sera fixé selon vos disponibilités, aux horaires suivants : mardi : 14h-17h ; mercredi : 10h-12h et 14h-17h ; jeudi : 14h-17h ; vendredi : 14h-17h ; samedi : 10h-12h.

*Les retours peuvent se faire sur ces mêmes créneaux, sans rendez-vous.*

**ETAPE 4 : Je viens récupérer ma commande** (complète ou non) **et déposer mes retours.** Des tables sont mises à disposition à l'entrée de la médiathèque pour le dépôt des retours. Le retrait des commandes se fait à l'arrière de la banque de prêt, près de la porte vitrée.

**Le port d'un masque est fortement recommandé !** **Merci de venir, si possible, à une seule personne par famille et de prévoir un sac.**

**A compter du 16 juin, les rayonnages seront de nouveau accessibles au public, dans la limite de 10 personnes en simultané dans la médiathèque, aux horaires habituels.**

**Un sens de circulation sera mis en place pour limiter les croisements. Le jeu sur place ne sera pas autorisé.**

## La P'tite POM s'adapte au contexte pour accompagner les familles

Depuis le 2 juin, la P'tite Pom propose un accueil des enfants les lundi, mardi, jeudi et vendredi en alternance avec les jours où ils sont scolarisés.

Ce service d'accueil exceptionnel s'adresse aux familles dont les 2 parents travaillent et n'ont aucun mode de garde pour leurs enfants les jours où ils ne sont pas à l'école. Ainsi, la P'tite Pom les accueillera, en parallèle de l'école, dans la limite des places disponibles. Les inscriptions sont obligatoires. Les parents doivent justifier (attestation employeur à fournir) avoir repris le travail et ne pouvoir télétravailler. Seuls le temps périscolaire du matin, du soir et le repas sont facturés.

Pour plus de renseignements, contacter Hélène NEDELLEC : [enfance.jeunesse@mairie-sulniac.fr](mailto:enfance.jeunesse@mairie-sulniac.fr) ; 07 77 26 62 51.

## ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

### Accueil des enfants les mercredis :

#### ♦ Ouverture de l'ALSH de 7h15 à 19h

Le matin les enfants sont accueillis de 7h15 à 9h30

A la mi-journée :

- si inscription au repas + après-midi à l'accueil de loisirs : arrivée à 12h.

- si inscription l'après-midi à l'accueil de loisirs : arrivée à 13h.

- entre 17h et 19h : départ des enfants

Les réservations, modifications et annulations sont à faire **sur le portail familles jusqu'au mardi soir minuit de la semaine précédente**. Après la date limite, l'effectif des animateurs étant déterminé par le nombre d'enfants, les réservations ne peuvent être acceptées que s'il reste des places.

**Les vacances d'été** : l'accueil de loisirs sera **ouvert du 06 au 31 juillet et du 17 au 31 août**. Fermeture annuelle du 03 au 14 août inclus.

Les réservations sont ouvertes sur le portail familles. **Jusqu'au dimanche 14 juin minuit, toutes les demandes seront acceptées et à partir du lundi 22 juin, nous accepterons vos réservations en fonction des places restant disponibles.**

Au vu des circonstances les camps ne sont pas possibles ; les sorties et les temps forts ne seront programmés qu'à l'issue de la période de réservations et nous informerons directement les familles concernées par le portail. Pour plus de détails, consultez le site internet de la mairie : [www.sulniac.fr](http://www.sulniac.fr)

Pour tout renseignement concernant la vie de l'ALSH, contactez la directrice Nathalie HUBERT au 06 26 75 44 45

## MAISON DES JEUNES

### Réouverture le samedi 6 juin de 14h30 à 17h30

Puis les mercredis suivants de 14h à 17h30 et samedis de 14h30 à 17h30.

### Quelques règles obligatoires pour se protéger du COVID :

- ✓ Chacun apporte son masque !
- ✓ Lavage des mains en arrivant et en partant !
- ✓ Respect des gestes barrières et des règles de distanciation !

En fonction de la fréquentation et du bon respect de ces règles ces horaires pourraient être modifiés mais en cas de problème, la MDJ pourrait être à nouveau fermée. Les parents (ou adultes non encadrants) ne sont pas autorisés à entrer dans la structure.

**Contactez le 06 26 75 44 11** pour prendre rendez-vous si besoin.

**Le programme d'animation de l'été** sera local et diffusé le **mercredi 17 juin** sur le site de la mairie, facebook, Instagram, blog de la MDJ. **Inscriptions à partir du samedi 20 juin.**

## Les ECOLES préparent déjà la rentrée 2020/2021

Les 3 écoles scolarisent les enfants de la Toute Petite Section au CM2.

### ✓Ecole publique Jules Verne

Après de longues semaines de confinement, l'école a réouvert ses portes aux élèves le 12 mai. D'abord aux enfants de CP, CE1 et CM2. Puis à ceux des classes de GS, CE2 et CM1. Les derniers à arriver sont les MS et les PS de maternelle. Une réorganisation de l'école permet le respect du protocole sanitaire, chacun à son poste, une vie différente a repris dans l'école.

Parents de jeunes enfants, nouveaux venus sur la commune, pensez aux inscriptions. Appelez pour prendre rendez-vous auprès d'Emmanuelle PHILIPPON, Directrice de l'école joignable au 02 97 53 22 36 ou sur [ec.0560491e@ac-rennes.fr](mailto:ec.0560491e@ac-rennes.fr) déchargée de classe le lundi.

### ✓Ecole privée Ste Thérèse

Conformément aux directives ministérielles, l'école a rouvert ses classes de façon progressive. D'abord, le mardi 12 mai avec les classes de CP, CE1 et CM2. Puis, le lundi 25 mai avec les classes de GS, CE2 et CM1. Et enfin le 2 juin, avec les classes de TPS/PS et de MS.

Même si les conditions d'accueil ont bien changé, les élèves sont heureux de retrouver leurs camarades ainsi qu'une certaine vie sociale après deux mois de confinement.

Dans le même temps, la rentrée prochaine est en cours de préparation. Aussi faut-il penser aux inscriptions. Les enfants nés en 2018, même s'ils ne viennent qu'en cours d'année scolaire, peuvent être inscrits dès à présent.

Contactez Jean-Jacques TUAL, chef d'établissement, pour toutes demandes d'informations. Téléphone : 06 43 87 62 56 ou mail : [eco56.steth.sulniac@e-c.bzh](mailto:eco56.steth.sulniac@e-c.bzh)

Site internet : [www.ecolesainttheresesulniac.com](http://www.ecolesainttheresesulniac.com)

✓L'Ecole privée St Jean-Baptiste au Gorvello prépare la rentrée de Septembre 2020. Tous les enfants ayant deux ans avant le 31 décembre peuvent être inscrits à l'école.

Contact auprès d'Elodie DUBOT, chef d'établissement par tél au 02 97 43 05 01 ou par mail à :

[eco56.stjb.le-gorvello@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco56.stjb.le-gorvello@enseignement-catholique.bzh)

La fiche de pré-inscription est disponible sur le site de l'école <http://stjeanbaptiste.toutemonecole.fr>

## INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES

### KICEO – scolaire

A destination des écoles maternelles et primaires du centre-bourg de Sulniac, des collèges d'Elven ainsi que des collèges et lycées de Vannes.

Renseignements, inscriptions : 02 97 01 22 23 ou 02 97 01 22 10

Mail : [info@kiceo.fr](mailto:info@kiceo.fr) Site : [www.kiceo.fr](http://www.kiceo.fr)

### Région Bretagne

Le transport scolaire à destination des établissements d'enseignement secondaire de Questembert (2 collèges et 1 lycée).

Renseignements et inscriptions au 02 22 51 42 00

ou 02 99 300 300

Service transport de l'antenne de Vannes

10 rue St Tropez - 56000 VANNES

Courriel : [antennedevannes.transports@bretagne.bzh](mailto:antennedevannes.transports@bretagne.bzh)

## Le CONSEIL MUNICIPAL élu le 15 mars a été installé le 26 mai

Dans l'ordre du tableau :

- **25 élus de la liste « Ensemble Agissons pour Sulniac » conduite par Marylène CONAN :**

Marylène CONAN - Ludovic SAMSON - Agnès LE MOAL - Christophe BROHAN - Martine CARTRON - Jean LE CADRE - Brigitte LE DÛ - Patricia BERARD - Eric DAUPHIN - Denis LALLEMENT - Régis LE JALLÉ - Françoise LE GARNEC - David LEDAN - Philippe LE BERRE - Stéphanie HERPE - Catherine DELESTRE - Lúzia FAUBOURG - Anne-Armelle HARNAY - Victor RENY - Fanny LE BOUTEILLER - François LINO - Gaëlle PAULAY - Léa ANNEZO - Alexandre CROCHU - Xavier LUHERNE

- **2 élus de la liste « Sulniac autrement » conduite par Maryse FLIPEAUX :** Francisco CADETE - Maryse FLIPEAUX

**Marylène CONAN est réélue maire** avec 25 voix et 2 abstentions. Pour des raisons de rapidité, d'efficacité, de réactivité et de bonne administration communale, le Conseil a délégué au maire l'intégralité des pouvoirs figurant à l'article L2122-22 du CGCT, pour la durée du mandat. (25 pour et 2 abstentions)

**Le nombre de 6 adjoints a été adopté à l'unanimité** ; il sera possible d'en nommer deux autres au cours du mandat si nécessaire et un ou plusieurs conseillers délégués.

**La liste candidate pour les postes d'adjoints a été élue** par 25 pour et 2 blancs : Ludovic SAMSON, Agnès LE MOAL, Christophe BROHAN, Martine CARTRON, Jean LE CADRE, Brigitte LE DÛ. Les indemnités ont été votées à l'unanimité.

### Commission communale de contrôle des listes électorales

Composée pour Sulniac : de trois conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire et de deux conseillers municipaux appartenant à la liste d'opposition pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission : Titulaires : Patricia BERARD, Eric DAUPHIN, Denis LALLEMENT, Francisco CADETE et Maryse FLIPEAUX ; Suppléants : Régis LE JALLÉ, Françoise LE GARNEC, David LEDAN

**Commission d'appel d'offres (CAO)** doit comporter, en plus du maire, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application de cette règle, la liste « Ensemble, agissons pour Sulniac », obtient les 5 sièges.

Sont élus avec 25 voix : Titulaires : Martine CARTRON, Agnès LE MOAL, Régis LE JALLÉ, Stéphanie HERPE et Patricia BERARD  
Suppléants : Catherine DELESTRE, Philippe LE BERRE, Brigitte LE DÛ, Xavier LUHERNE, Victor RENY

La commune adhère à différents organismes, administrés par un organe délibérant, le comité syndical, composé de délégués représentant les conseils municipaux des communes membres, pour la durée du mandat du conseil municipal qui les a désignés.

**Morbihan Energies** : Christophe BROHAN et Régis LE JALLÉ

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir entre la commune et Morbihan Energies, concernant toutes les opérations en cours ou à venir.

### Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Stéphanie HERPE est élue titulaire et Xavier LUHERNE suppléant pour représenter la commune au Parc Naturel.

### Espace, Aménagement et développement du Morbihan :

Marylène CONAN représentera la commune à EADM

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder au renouvellement général des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire et composé pour moitié de conseillers municipaux et de personnes extérieures, nommées par le Maire, parmi des personnes participant dans la commune à des actions d'animation, de prévention et de développement social. Le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 26 mai 2020, de fixer à 12 le nombre de membres du CCAS.

En application de l'article R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, les membres élus du Conseil municipal, sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. En application de cette règle, la liste « Ensemble, agissons pour Sulniac » obtient les 6 sièges. Sont élus avec 25 voix : Agnès LE MOAL, Léa ANNÉZO, Jean LE CADRE, Catherine DELESTRE, Brigitte LE DÛ, Patricia BERARD

## Appel à candidatures pour les membres désignés par le Maire

Parmi ces personnes, doit figurer au moins un représentant :

- ♦ des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- ♦ des associations de personnes âgées et de retraités
- ♦ des associations de personnes handicapées
- ♦ de l'Union Départementale des Associations Familiales

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant au Maire une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- ♦ Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- ♦ Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- ♦ Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- ♦ Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du CCAS courront jusqu'aux prochaines élections municipales.

## Date limite le 20 juin

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Madame le Maire, 2 Rue René Cassin - 56250 SULNIAC, **au plus tard le 20 juin 2020**, sous pli recommandé avec accusé réception ou être remises au secrétariat de Mairie contre accusé réception.

## COMMISSION VIE SPORTIVE PLANNING SALLE DES SPORTS

En raison des conditions sanitaires, la réunion de la commission vie sportive n'aura pas lieu cette année. Les créneaux d'occupation des salles de sports de l'année 2019/2020 seront reconduits pour 2020/2021 dans un premier temps.

## REPARATION DES ROUTES COMMUNALES

Le point-à-temps est une technique utilisée pour réparer la chaussée là où elle a subi des dégradations de surface. Une campagne de réparation a eu lieu fin mai sur toutes les routes communales.

Lors de la réparation au point-à-temps, une émulsion de bitume et de gravillons est répandue sur la chaussée. L'objectif est de prolonger la durée de vie des voiries, en leur redonnant l'étanchéité, ce qui évite des opérations de réfection plus lourdes. Cette technique ne permet pas de reprendre les déformations importantes.



**Le rejet de gravillons en excédent est alors inévitable et dure quelques jours, le temps de la prise du bitume. Il faut donc être prudent dans l'attente du balayage.**



## L'APPLICATION STOPCOVID

StopCovid est une application volontaire et provisoire, qui permet, une fois installée sur les smartphones, d'établir les connexions entre ses utilisateurs, de casser la chaîne de transmission du virus et donc d'alerter parmi eux les contacts de ceux qui seront testés positifs au coronavirus.

Lorsque deux personnes se croisent pendant au moins 15 min, et à une distance de moins d'un mètre, le téléphone portable de l'un enregistre les références

de l'autre dans son historique. Si un cas positif se déclare, ceux qui auront été en contact avec cette personne sont prévenus de manière automatique. Les personnes pourront alors consulter un médecin et s'isoler en attendant les résultats d'un test de dépistage.

StopCovid fait partie de la stratégie globale de déconfinement. Toutes les informations sur :

<https://www.economie.gouv.fr/stopcovid>

## MASQUES EN TISSU

Plus de 900 masques lavables en tissu ont été réalisés par les couturières bénévoles. Ces masques ont été donnés ou sont en cours de distribution aux sulniacais âgés de 70 ans et plus et aux personnes fragilisées.

Il reste des masques : si vous n'avez pas pu vous en procurer, contactez l'accueil de la mairie au 02 97 53 23 02 ou à [accueil@mairie-sulniac.fr](mailto:accueil@mairie-sulniac.fr)



## REPORT ÉDITION 2020 DE LA FÊTE DE LA POMME ET PETIT CONCOURS

Cette année 2020 aura été, à bien des égards, difficile pour chacune et chacun d'entre-nous. Comme beaucoup, le Comité des Fêtes de Sulniac aura dû faire face aux conséquences de la crise sanitaire du Covid-19 : absence de nombreux sponsors, incertitudes sur les exposants et les commerçants présents, respect des gestes barrières durant la fête. Pour toutes ces raisons et dans l'incertitude de ce que nous réserve l'automne, le Comité a décidé de reporter la 23<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Pomme les 9 et 10 octobre 2021. Il est de la responsabilité du Comité des Fêtes en tant qu'association organisatrice de protéger, à la fois les visiteurs et les bénévoles de potentiels risques. Nous reviendrons donc avec une Fête de la Pomme en 2021.

Pour autant et parce que le deuxième week-end d'octobre doit rester un moment festif pour notre commune, le comité réfléchit d'ores et déjà à organiser un repas lors du week-end du 10 et 11 octobre 2020 pour symboliser le plaisir de se retrouver. Cela bien sûr si la situation sanitaire le permet.

Puisque la Fête de la Pomme nous concerne tous, sulniacais et sulniacois, le Comité propose de participer à un concours pour créer cette affiche. Les conditions de vos créations sont les suivantes :

→ Thème imposé : la Pomme bien sûr, doit-être présente sous n'importe quelle forme sur l'affiche.

→ Format : A4

→ Couleur du fond de l'affiche : vert

Des récompenses attendent la plus belle affiche, en plus de la voir exposée dans la commune. Vous avez jusqu'au 31 juillet pour nous envoyer vos plus belles créations. Laissez parler votre créativité !

**Contact** : 06.34.28.63.68 ou [pommessulniac@yahoo.fr](mailto:pommessulniac@yahoo.fr)

## VIGILANCE EN CAS DE DÉMARCHAGE À DOMICILE

Une recrudescence de démarchages abusifs a été constatée. Il est essentiel de rappeler que rien n'oblige à recevoir les démarcheurs, si l'objet de leur visite ne fait pas partie de vos besoins : ne signez aucun document, prenez le temps de la réflexion, établissez et comparez plusieurs devis...

Vous pouvez demander des **conseils neutres et adaptés** à :

-Espace Info Energie Morbihan : 02 97 68 28 11 (13h30-17h30)  
[infoenergie@gmvaglo.bzh](mailto:infoenergie@gmvaglo.bzh)

-Opération Renov'ée : Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération : 02 97 68 42 20

-ADIL 56 : 0820 201 203

- [www.faire.fr](http://www.faire.fr) ou 0808 800 700

## VIE ECONOMIQUE

### Réouverture des bars et restaurant

✓ **Le Sulniac, 12 place de l'église** : 02 97 53 23 03

✓ **Le DAB, 14 rue des Montagnards** :

Page Facebook : LE DAB

✓ **L'épicurien, 15 place de l'église** : 02 97 53 13 76  
(à compter du 9 juin)

Réalisation et impression Mairie de Sulniac  
Distribué le 5 juin 2020.

**Bulletin été** : articles pour le 19/06/2020.